



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE



11 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le onze décembre deux-mille-vingt-quatre (11 décembre 2024) à dix-sept heures trente (17 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères : Noémie Biardeau
Isabelle Laramée
Annick Laviolette
M. le conseiller : Nicolas Bottreau

Sont absents : Mme la mairesse Vicki Emard
M. le conseiller : Vincent Normandeau

Sous la présidence de la conseillère Isabelle Laramée. Aussi présente, Mme Claire Coulombe greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 5 décembre 2024.

RÉS. 330.12.2024 NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de la mairesse Vicki Emard et du maire suppléant Vincent Normandeau;

CONSIDÉRANT l'article 158 du *Code municipal du Québec*, stipule que le conseil est présidé dans ses séances par son chef, ou le maire suppléant, ou, à leur défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer madame la conseillère Isabelle Laramée pour présider la présente séance.

Adoptée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 17 h 30.

2. RÉS. 331.12.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2024
À 17 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Dépôt du projet de règlement numéro 2024-415 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2025;
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

3.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-415 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 2024-415 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2025 est déposé au conseil par la conseillère Noémie Biardeau.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

5. RÉS. 332.12.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 38.

Adoptée

Isabelle Laramée
Présidente d'assemblée

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Isabelle Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Laramée
Présidente d'assemblée